



Règlement du challenge photos

ANTRAN 2021

Article 1 : Organisation du challenge

Pour la 1ère année, dans le cadre du bulletin municipal, la municipalité d'ANTRAN organise un challenge de photographie dont l'intitulé est : « Vos plus belles photos d'Antran ».

Article 2 : Conditions de participation

Le challenge est ouvert aux personnes physiques majeures et photographes amateurs.

La participation au challenge est gratuite.

Les photographies devront être des clichés personnels (auteur de la photo), n'ayant pas subi de retouches, sans inscription, et ne doivent pas porter atteinte à l'image de tiers, à la représentation d'une personne, ou à la vie privée.

De la même manière, les photographies ne devront pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Toute photographie ne respectant pas ces conditions ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Catégorie et thème

Les photographies porteront sur les thèmes choisis par les auteurs tels que : Paysage, Situation, Manifestations, Etc.

Chaque participant devra présenter deux photos maximum, accompagnées d'un bulletin d'inscription (disponible à la mairie) rempli et signé.

Article 4 : Promotion du challenge et propriété intellectuelle

En participant à ce challenge, l'auteur d'une photographie sélectionnée, autorise les organisateurs à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent challenge (exposition, publication, site de la mairie et réseaux sociaux...).

L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos.

Les organisateurs ne pourront utiliser les photos que dans le cadre du challenge photo du bulletin municipal ou sites communaux, sans modification et avec les noms des auteurs.

Article 5 : Calendrier

Les inscriptions et les photos devront être déposées à la mairie.

Date limite de dépôt avant le 15 octobre 2021

Article 6 : Dotation / Prix

Les photographies seront jugées sur 3 aspects : - Respect du thème - Originalité - Présentation

Deux prix seront décernés :

1^{er} Prix de la mairie :

Sélection de 3 photographies par le groupe de communication du bulletin Municipal (les participants sélectionnés seront informés).

Ces photographies seront intégrées au bulletin Municipal 2021, et pourront être exposées.

Une sélection plus élargie pourra faire l'objet d'une exposition et/ou parution au cœur du bulletin Municipal et/ou un relais pourra également se faire via internet.

Les 3 premiers sélectionnés par le comité du challenge photos seront récompensés.

2^{eme} Prix du public :

Le public sera invité à donner son avis en votant à l'accueil de la mairie, les photographies y seront exposées.

L'exposition en mairie sera anonyme pour le vote du public.

La photographie qui obtiendra le plus grand nombre de bulletins gagnera le prix.

Article 7 : Droit à l'image

En participant au challenge, les photographes s'engagent à céder les droits d'exploitation, et la commune d'Antran se réserve le droit d'utilisation et de publication des clichés transmis, et ne peut en aucun cas faire l'objet de poursuites.

Article 8 : Acceptation / Application du règlement

Le fait de remettre une photo, oblige le participant à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation. En cas de non-respect d'une des conditions, la participation sera considérée comme nulle.

Article 9 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.